

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Budget des soins de santé 2019 : l'ABSyM s'inquiète

Bruxelles, le 2 octobre 2018

Hier, le Comité de l'assurance a approuvé la proposition du budget de l'assurance maladie pour 2019. L'ABSyM a dû constater qu'il n'y avait pas de moyens financiers supplémentaires disponibles pour sa proposition de revalorisation de toutes les consultations jusqu'à 30 euros et elle s'est abstenue de voter. L'AADM et le Cartel ont quant à eux donné leur bénédiction.

En raison du dépassement budgétaire de 338,5 millions pour les médicaments, il n'y a pas de marge pour de nouvelles initiatives dans l'assurance maladie en 2019. Pour l'ABSyM, il est inacceptable que les dépenses réservées aux honoraires médicaux soient ainsi condamnées à stagner. L'ABSyM est obligée de constater que son exigence de revalorisation minimaliste de toutes les consultations jusqu'à 30 euros n'est pas réalisable. Pour ce faire, il faudrait libérer un budget de 255 millions d'euros réparti sur 4 ans. L'ABSyM n'est pas disposée à devoir de nouveau s'amputer et financer elle-même ce montant au moyen d'économies internes réalisées en accaparant une partie de l'index.

Les quatre représentants de l'ABSyM au Comité de l'assurance ont donc refusé d'approuver la proposition du budget. L'ABSyM s'est abstenue. Les autres dispensateurs de soins, y compris AADM et le Cartel, ont en revanche marqué leur accord avec, entre autres, la stagnation du budget 2019 des médecins. La proposition de budget du Comité de l'assurance sera présentée au Conseil général de l'INAMI le 15 octobre. Et là-bas, les médecins ne disposent d'aucun droit de vote.

Dr Marc Moens

Président de l'ABSyM